

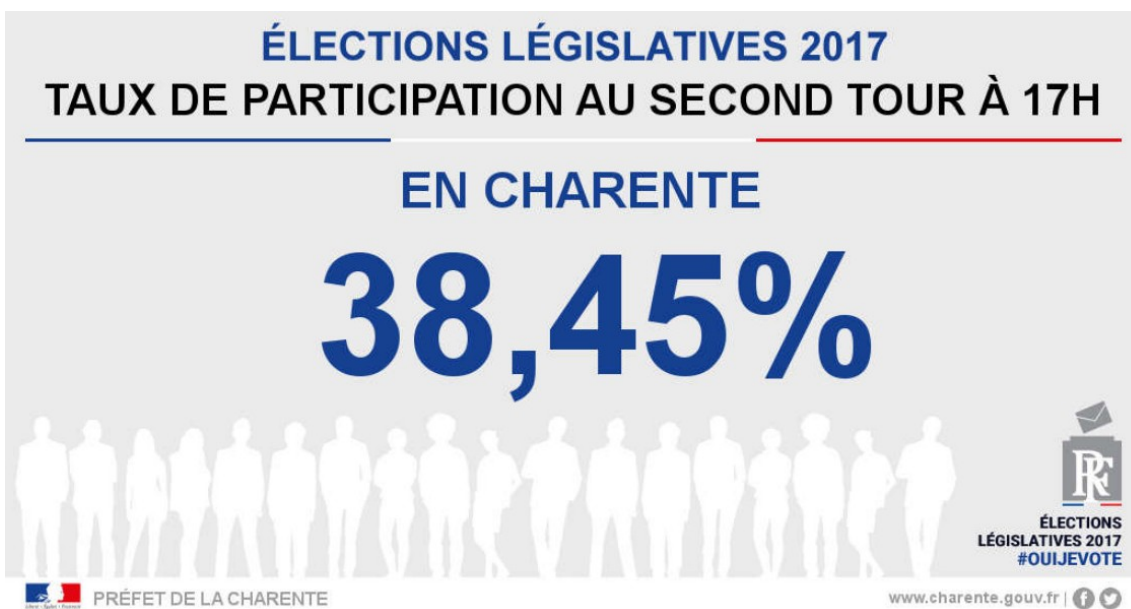


PRÉFET
DE LA CHARENTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 18 juin 2017

Elections législatives 2017
Second tour - Taux de participation à 17h



À 17 heures, au second tour des élections législatives, le taux de participation pour le département de la Charente s'élève à 38,45 %.

Au second tour des élections législatives l'élection présidentielle de 2012, le taux de participation était de 49,95 %, à la même heure.

En 2007, ce taux de participation s'élevait à 57,38 %.

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr

Préfet de la Charente

@Prefet16